

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Amasil® 85

UFI: Y5SC-S09F-100X-4QQC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: additif(s) pour l'alimentation animale

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 (Inhalation - H331 Toxique par inhalation.

Vapeur)

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H331 Toxique par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseil de Prudence (Prévention):

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide formique

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

acide carboxylique, acide formique (Teneur (W/W): > 85 %)

Ingrédients soumis à réglementation

acide formique

Teneur (W/W): >= 85 % - <= 86 % Flam. Liq. 3

Numéro CAS: 64-18-6 Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur) Numéro-CE: 200-579-1 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro INDEX: 607-001-00-0 Skin Corr. 1A

Eve Dam. 1

Substance avec limite d'exposition H226, H314, H331, H302

professionnelle EU EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Irrit. 2: 2 - < 10 % Eye Irrit. 2: 2 - < 10 % Skin Corr. 1A: >= 90 % Skin Corr. 1B: 10 - < 90 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire nécessaire. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Protéger les récipients fermés de l'échauffement (augmentation de la pression).

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des bases et des substances formant des bases.

Matériaux adaptés: acier inox 1.4571, acier inox 1.4404, Polyéthylène haute densité (PEHD),

Polyéthylène basse densité (PELD), verre

Matériaux inadaptés pour récipients: papier, acier au carbone (acier)

Stabilité de stockage:

Température de stockage: < 30 °C

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Durée de stockage: <= 36 Mois

Les données relatives à la durée de stockage, figurant dans la présente FDS, ne constituent pas un engagement, ni une garantie quant aux propriétés d'application.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

64-18-6: acide formique

VLE 19 mg/m3; 10 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 9,5 mg/m3; 5 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 19 mg/m3; 10 ppm (MAK (CH)) VME 9,5 mg/m3; 5 ppm (MAK (CH))

Composants avec PNEC

64-18-6: acide formique

eau douce:

Pas de risques identifiés.

eau de mer:

Pas de risques identifiés. libération sporadique:

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau douce):

Pas de risques identifiés.

sédiment (eau de mer):

Pas de risques identifiés.

sol:

Pas de risques identifiés.

station d'épuration:

Pas de risques identifiés.

Composants avec DNEL

64-18-6: acide formique

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 9,5 mg/m3

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 6 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

3 ma/ka

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 3

mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques acides tels SO2, HCI (p.ex. EN 14387 Type E). Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B) Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >240 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0.7 mm épaisseur de revêtement

Niveau de performance 3, correspondant à un temps de percée >60 min selon la norme EN ISO 374-1

caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Niveau de performance 1, correspondant à un temps de percée >10 min selon la norme EN ISO 374-1

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter absolument le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: incolore à jaune

Odeur: de l'acide formique, odeur piquante

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: -13 °C Point d'ébullition: 107,3 °C

Inflammabilité: Liquide combustible. Limite inférieure d'explosivité: 14,9 %(V) Limite supérieure d'explosivité: 47,6 %(V)

Point d'éclair: 65 °C (DIN 51755)

Fait référence à l'acide formique à 85

%

Données relatives à : acide formique

Point d'éclair: 49,5 °C (Directive 92/69/CEE, A.9,

coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 500 °C (DIN 51794)

SADT: Substance / mélange susceptible de s'autodécomposer selon le GHS.

Valeur du pH: 2,2

(10 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique: 1,42 mm2/s

(20 °C) 0,8 mm2/s (55 °C) 1,70 mPa.s

Viscosité dynamique: 1,70 mPa

(20 °C) 0,92 mPa.s (55 °C)

Solubilité dans l'eau: miscible (méthode interne)

(20 °C, 1.013,25 hPa)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -1,9

(23 °C; Valeur du pH: 5)

Pression de vapeur: 24,2 hPa

(20 °C)

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

112,5 hPa

(50 °C)

Densité: 1,195 g/cm3

(20 °C) 1,20 g/cm3 (15 °C) 1,173 g/cm3 (40 °C) 1,161 g/cm3 (50 °C) 1,15 g/cm3 (55 °C)

densité de vapeur relative (air):

Teneur en eau supérieure à 10 %.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est

un liquide

Corrosion des métaux

3.7 mm/a

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible en toutes proportions

pKA: 3,70 (Ligne directrice 105 de

(20 °C) I'OCDE)

Adsorption/eau - sol: KOC: < 17,8; Log KOC: 1,25 (Dire

(Directive OCDE 121 Coeff.(HPLC method))

Tension superficielle: 71,5 mN/m

(OECD-Guideline 115)

(20 °C; 1 g/l) Masse molaire: 46,03 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

page: 10/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Décomposition lente possible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les alcalins (bases). Réactions avec les amines. Réaction exothermique.

10.4. Conditions à éviter

température: > 30 °C

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases, métaux sans revêtement, métaux non précieux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Une toxicité prononcée suite à une inhalation de courte durée.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 730 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): 7,85 mg/l 4 h (test BASF)

(par voie cutanée): Pas de données disponibles. Etude non nécessaire pour des raisons

scientifiques

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Hautement corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données bibliographiques.

Lésion oculaire grave/irritation

: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques Dans le cas présent, en raison de l'action corrosive sur la peau, on peut s'attendre à un résultat identique pour les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. La substance ne s'est pas révélée mutagène lors d'un test sur les insectes.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Le produit peut entrainer des variations de pH.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 130 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 (96 h) 68 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Après neutralisation, on n'observe plus de toxicité.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 365 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

CE50 (48 h) 32,19 mg/l, Daphnia magna (Directive 79/831/CEE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1.240 mg/l (taux de croissance), Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CE50 (72 h) 32,64 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (13 j) 72 mg/l, boue activée, ménagère, non adaptée (autre(s), aérobie)

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) >= 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon neutralisée. Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

autres non-mammifères terrestres:

DL50 (18 h) >= 111 mg/kg

Données bibliographiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

100 % réduction du COD (9 j) (OCDE 301E/92/69/CEE, C.4-B) (aérobie, effluent, station d'épuration communale)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

 $t_{1/2} > 5$ j (50 °C, Valeur du pH4), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 4)

 $t_{1/2} > 5 j$ (50 °C, Valeur du pH7), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 7)

t_{1/2} > 5 j (50 °C, Valeur du pH9), (Directive 92/69/CEE, C.7, pH 9)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Ne répond pas aux critères PBT (persistant - bioaccumulable - toxique) Auto-classification

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Ne répond pas au critère vPvB (très persistant/très bioaccumulable) Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

La substance n'est pas incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés PMT/vPvM.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Ne pas rejeter dans les eaux ou les eaux résiduaires sans autorisation appropriée.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

En conformité avec le calalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

page: 16/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Numéro ONU ou numéro UN1779

d'identification:

Nom d'expédition des

ACIDE FORMIQUE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8, 3, N3

transport:

Groupe d'emballage: II
Dangers pour oui

l'environnement:

Type de bateau citerne N pour le transport par voie

navigable:

Conception de la citerne à 2

cargaison:

Type de citerne à 3

cargaison:

<u>Transport maritime</u> <u>Sea transport</u>

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro UN 1779 UN number or ID UN 1779

d'identification:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE UN proper shipping FORMIC ACID

number:

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour 8, 3 Transport hazard 8, 3

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: II Packing group: II Dangers pour non Environmental no

page: 17/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

l'environnement: Polluant marin: hazards: Marine pollutant: NON NO

Précautions particulières à EmS: F-E: S-C Special precautions EmS: F-E; S-C

prendre par l'utilisateur: for user:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN number or ID UN 1779 UN 1779

d'identification: number:

Nom d'expédition des ACIDE FORMIQUE UN proper shipping FORMIC ACID

Nations unies: name: Classe(s) de danger pour 8, 3 Transport hazard 8, 3

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Packing group: Ш Ш Dangers pour Environmental No Mark as Un marquage

l'environnement: hazards: dangereux pour dangerous for the l'environnement environment is

> n'est pas needed nécessaire

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur: for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac

page: 18/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

conformément aux instruments de l'OMI **IMO** instruments

règlement: **IBC-Code** Regulation: **IBC-Code**

Formic acid (over Nom du produit: Formic acid (over Product name:

85%)

85%) Catégorie de la pollution: Pollution category:

Type de navire: Ship Type: 3 3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date / mise à jour le: 30.09.2025 Version: 21.0

Date / Version précédente: 29.07.2025 Version précédente: 20.0

Produit: Amasil® 85

(ID Nr. 30041102/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 22.10.2025

désulfuration des gaz de combustion industrie du caoutchouc industrie textile Industrie du cuir. industrie de transformation des matières plastiques

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë
Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam.

Flam. Liq.

Skin Irrit.

Eye Irrit.

H331

Des lésions oculaires graves

Liquides Inflammables

Irritation de la peau

Irritation des yeux

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H226 Liquide et vapeurs inflammables. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.